



# Académie des sciences d'outre-mer

## Les recensions de l'Académie <sup>1</sup>

**La cité cultuelle : rendre à Dieu ce qui revient à César / Ariane Zambiras et  
Jean-François Bayart (dir.)  
éd. Karthala, 2015  
cote : 60.302**

Le titre interpelle, car la sagesse évangélique et populaire tendrait, simplifiant une parole de Jésus rapportée par trois évangélistes, à bien séparer ce qui relève du temporel, plus particulièrement de la cité et du politique, du spirituel ou du métaphysique, qui relèvent de la foi et de la transcendance. Dans la réalité, cette parole est bien plus subtile et complexe que ne le retient la sagesse populaire. Notons cependant que le mot-à-mot du titre peut conduire à une remise en cause explicite de ce que dit cette dernière.

Selon certains, par exemple Aristide Briand en 1905, cette parole conduisait à considérer que l'État n'avait pas à se mêler de religion et l'individu ou toute collectivité cultuelle ou sociale n'avait pas de raison de se soustraire à l'autorité temporelle. Ce qui justifiait ainsi, à l'époque, l'une des conceptions possibles de ce que devait être la laïcité. Pour d'autres, notamment chrétiens, depuis longtemps, elle reconnaissait et légitimait l'autorité temporelle, parce que voulue, au moins tolérée, par Dieu. Ce qui pouvait être également l'un des fondements anciens d'une certaine forme de laïcité.

Si l'on interprète littéralement le titre, l'on pourrait donc remettre en débat l'interprétation simple et populaire de cette parole d'Évangile.

Comme on va le voir, il est ici question d'une profonde remise en perspective, formule mieux adaptée que celle de remise en cause.

Outre les deux co-directeurs, cinq contributeurs proposent de courts essais ou monographies, illustrant dans le temps et l'espace le thème annoncé par le titre ou plutôt la remise en perspective annoncée.

Il est de bonne méthode de rendre compte en premier lieu de l'introduction, rédigée par Ariane Zambiras. Après un rapide survol des cinq contributions, on s'intéressera à la postface, rédigée par Jean-François Bayart. Introduction et postface doivent en effet donner une certaine unité à l'ensemble, à tout le moins un fil conducteur.

Sous-titrée « *L'angle mort de la laïcité* », l'introduction pose d'emblée la question des relations entre religion et politique : il existe certainement, aujourd'hui comme autrefois, une concurrence pour « imposer une définition du vivre-ensemble ». Le « déplacement de perspective » consiste alors à élaborer un « *questionnement sur les « affinités électives » entre*



<sup>1</sup> Les recensions de l'Académie de [Académie des sciences d'outre-mer](http://www.academieoutremer.fr) est mis à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transcrit](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Basé(e) sur une œuvre à [www.academieoutremer.fr](http://www.academieoutremer.fr).



## Académie des sciences d'outre-mer

*les deux régimes* », qui ne sauraient donc s'exclure ni même simplement se séparer, chacun confiné à sa sphère. On comprend d'entrée de jeu la démarche qui sera suivie.

Brève remarque : sauf lecture inattentive ou trop superficielle, dans cette remise en perspective, on saisit mal ce qu'est « *l'angle mort de la laïcité* ».

Trois approches seront rapidement analysées par l'auteure de l'introduction, l'une d'entre elles constituant la trame des contributions.

La première de ces approches suppose un examen de diverses conceptions, tendant toutes à clairement définir la relation, dans les démocraties « modernes », entre la sphère du religieux et celle du pouvoir temporel.

Le cas de la France est à la fois particulier et exemplaire. L'État s'est progressivement émancipé de la tutelle et des références religieuses, il prétend aujourd'hui à la priorité absolue de la relation fondamentale et directe entre lui-même et les citoyens, nonobstant toute attache intermédiaire, notamment ethnique ou religieuse. Le triomphe du « non-religieux est vu comme le moment décisif de l'entrée en modernité ».

Posée en ces termes, la laïcité connaît aujourd'hui, en France, des remous dont la controverse sur le port du foulard ou du voile, les repas à la cantine, constituent des épiphénomènes élevés au rang de symboles significatifs et de ce que devrait être le respect de la loi de 1905, ainsi que des risques encourus par le refus de certains de se plier à la « neutralité » dans l'espace public.

Si les signes publics religieux anciens (calvaires, cloches sonnantes, pendentifs en forme de croix...) ne paraissent pas agresser la laïcité républicaine et ne soulèvent guère ou plus d'animosité, il n'en va pas de même pour des signes plus récents et de loin plus minoritaires. Ce que l'auteure traduit par une formule parlante, évocatrice, la « *neutralité différenciée* », où les signes les plus anciens sont tolérés, voire presque invisibles, alors que les plus récents relèveraient de l'exhibition, pis d'une provocation, et sont donc perçus comme une atteinte à la laïcité et un signal de défiance, sinon de refus, vis-à-vis de la nécessaire relation directe entre le citoyen et l'État. Par voie de conséquence, une supposée défiance à l'égard de ce dernier.

D'où l'intérêt d'aller voir ailleurs ou autrefois ce qu'il en est dans d'autres pays ou sociétés probablement tout aussi fondamentalement et politiquement laïques que la nôtre. Alors qu'en France, l'individu doit être « *émancipé de la tutelle de son identité religieuse* », au contraire, pour exister dans l'espace public, il est ailleurs indispensable d'appartenir à une communauté intermédiaire pour pouvoir affirmer son inclusion dans la communauté politique moderne, comme aux États-Unis ou, à un moindre degré, dans quelques pays européens. Parmi ces derniers, un exemple que l'auteure ne cite pas : en Allemagne, l'impôt sur le revenu est augmenté d'un pourcentage non négligeable, reversé par l'État aux différents cultes reconnus, le citoyen devant déclarer à quelle religion il appartient. En d'autres termes, le « *denier du culte* » est obligatoire et prélevé, pour compte d'autrui, par l'autorité temporelle. Régime de type concordataire qui fut également le nôtre jusqu'en 1905. Pendant très longtemps, en raison notamment de la pression sociale, rares étaient les contribuables allemands à oser se réclamer de l'athéisme ou de l'agnosticisme pour éviter ce surcroît d'impôt.



## Académie des sciences d'outre-mer

Aux États-Unis, où sévit « *un degré très fort de suspicion à l'encontre des athées* », la non-appartenance à un groupe intermédiaire, notamment religieux, est interprétée comme un refus d'identité, une absence « *d'équipement civique* » par conséquent une incapacité à se fondre dans un ensemble plus vaste qui subsume toutes les appartenances.

Un second type d'approche est plus statistique et plus pragmatique : il consiste à croiser les comportements politiques et les croyances pour en déduire de possibles interférences, pour les individus ou des catégories sociales, entre le laïque et le religieux. Approche donc bien plus modeste.

C'est explicitement à une troisième approche que l'ouvrage est consacré, elle en constitue le fil directeur : elle prend « *pour point de départ l'enchevêtrement des socialisations civique et religieuse* ». Il s'agit alors non plus d'explorer d'éventuelles interférences, mais bien plutôt d'analyser et de décrire l'enchevêtrement, le tissage qui en résulte, de deux formes de socialisation : la socialisation religieuse, la socialisation civique : elles agissent « *comme des matrices cognitives et identitaires imbriquées l'une dans l'autre* ».

Cette troisième approche ou plus précisément ce « déplacement de perspective », ici donc privilégié, se déclinera à travers les diverses contributions en trois axes.

Le premier axe est ainsi défini par l'auteure : « *En quoi les notions de « tissage » ou « d'hybridation » nous aident-elles à penser le renouvellement des imaginaires politique et religieux ?* ». Et de citer comme illustratrice de cette question et d'une des réponses historiques explicatives, la première des contributions, « *Religion civique et ordre social à Venise (XV<sup>e</sup> – XVI<sup>e</sup> siècles)* » de Claire Jude de Larivière, dans laquelle il est rappelé que, dans une « *ambiance pré-moderne* » « *l'autorité politique du doge était construite et donnée à voir à travers différentes célébrations...* », à l'occasion du calendrier liturgique.

Toujours en suivant ce premier axe, une autre illustration, dans un contexte historique et géographique totalement différent, celui développé par Fariba Abdelkhah : ou comment, en Iran et en Afghanistan, les madrasas contribuent à une certaine sécularisation en « *légitimant l'impératif de l'éducation universelle* », y compris pour un nombre encore indéterminé de filles ; hors l'enseignement du Coran, par définition gratuit, ces madrasas, souvent financées de l'extérieur par des « *expatriés* », diversifient leur enseignement, à titre onéreux, à des matières d'un grand modernisme tout en aidant des jeunes d'origine modeste ou pauvre à y accéder. Et, ainsi, à jouer un rôle modernisateur, dévolu ailleurs à l'État.

Un deuxième axe, illustré par deux contributions, se décline ainsi : « *Nous prêterons ainsi attention à l'inscription des imaginaires dans la matérialité des dispositifs, des institutions qui les portent et des politiques publiques qu'elles mettent en place.* »

Kathy Rousselet traite de « *la querelle des matricules ou l'imaginaire complexe des chrétiens orthodoxes russes* » ou comment l'Église orthodoxe, en 2000, s'opposa à l'introduction d'un système d'immatriculation informatisée des contribuables. Car elle considérait qu'un tel dispositif portait atteinte à la personne humaine et à la vie privée. Certes, ce genre de controverses n'est pas propre à la Russie post-soviétique lorsqu'il s'agit pour un État moderne d'introduire de nouvelles techniques de contrôle. Dans ce cas particulier, on traite du rôle et des arguments du clergé monastique et de chrétiens conservateurs en vue de tenter d'empêcher l'État de « *globaliser* » son fonctionnement. On est loin de l'opinion générale selon laquelle il y a étroite collusion, en Russie, entre État et Église orthodoxe. Mais



## Académie des sciences d'outre-mer

cette réaction traditionaliste « *reste largement encadrée par un corps ecclésiastique peu enclin à l'insoumission* ». Insoumission cependant initiée par ledit corps mais dans des limites que celui-ci se fixe dans une véritable complicité avec le pouvoir politique.

Ann Swidler, à propos du Malawi, traite du pouvoir sacré des chefs locaux au sein de leurs communautés et de sa traduction dans la vie publique. Créant et gérant des coopératives, redistribuant « *biens matériels et spirituels* », cette chefferie mêle, de fait, à partir du sacré dont elle est investie, le concret temporel, économique, culturel, de tous les jours.

« *Enfin, le dernier axe de réflexion vient mettre en relief les deux autres* ». Ce, à travers les zones d'ombre, là où le « tissage » ne se fait plus, l'un des imaginaires constitutifs de l'enchevêtrement des socialisations se laisse dominer par l'autre, au point de perdre sa « *capacité instituante* ». À partir d'un cas très particulier, celui de la « fatwa des alcootests » au Maroc, Mohammed Tozy montre comment le corps des oulémas s'accommode de la logique politique et s'y soumet.

Le fil conducteur ainsi constitué donne une certaine logique interne à l'ensemble des contributions. Il n'est cependant pas tout à fait sûr que les courtes monographies, toutes intéressantes en soi, répondent entièrement à cette logique. Par exemple, la plus ou moins fautive querelle entre la base des croyants orthodoxes russes, leur Église constituée et le pouvoir à propos d'un aspect particulier de la modernisation de l'administration fiscale : s'agit-il ici d'un véritable conflit entre « imaginaires » ou plus simplement d'un cas plutôt classique d'expression hors canaux électoraux et hors corps constitués d'une opinion diffuse qui se traduit par la grogne et, le cas échéant, la manifestation ? De façon différente selon les régimes politiques, ouverte ou clandestine, on trouverait un peu partout dans le monde l'expression de désaccords de tout ou partie de l'opinion avec tant l'institution religieuse que le pouvoir politique. Que l'un ou l'autre s'incline ou l'emporte, on peut penser qu'il s'agit au contraire d'un cas particulier « d'enchevêtrement ».

Il appartient au « postfacier » (pardon pour ce faux et maladroit néologisme), J.-F. Bayart, de confirmer et de préciser à la fois le fil directeur et les conclusions plus générales de la démarche.

Sur les problématiques ici développées, il s'est suffisamment exprimé dans le passé pour que l'on ne soit pas surpris des idées qu'il argumente. On rappellera cependant que, considéré comme un spécialiste, historien, sociologue et politologue de l'Afrique, il s'est toujours défendu d'un tel « enfermement ». Il déclarait, lors d'un entretien en 2011, « *L'Afrique n'a jamais été pour moi qu'un prétexte à l'analyse politique comparée* ». Une abondante bibliographie (livres et articles de revues) montre de fait un large éventail de préoccupations débordant largement la seule Afrique, depuis « *L'Islam républicain* », de 2010, jusqu'au « *gouvernement du monde, critique politique de la globalisation* » (2004) ou encore « *L'illusion identitaire* » (1996). Mais on renverra à un autre type de recension l'analyse de la pensée le plus souvent non conformiste du « postfacier » pour en revenir à la conclusion qu'il propose de l'ouvrage.

Le titre de la postface : « *La cité culturelle à l'âge de la globalisation* » pose d'entrée de jeu la question de la définition des termes. Qu'entend-on par « cité culturelle » et « globalisation », dont on pense bien qu'elle est très contemporaine ?



## Académie des sciences d'outre-mer

Fidèle à son tempérament, J.-F. Bayart « dégaîne » dès le premier paragraphe. *«...cruel est le contraste entre la complexité des configurations qu'ils [les différents chapitres] exposent, la finesse des analyses qu'en proposent leurs auteurs, d'une part, et, de l'autre, les simplifications outrancières, presque spasmodiques, qui tiennent lieu de débat public, dès que l'on parle religion en France – ou pis religion dans son rapport au politique, surtout quand la religion en question est l'islam. ».*

Il y a eu certes dans le passé récent ou plus ancien, à l'occasion de la construction de l'État contemporain, conflit entre le registre religieux et le registre politique, dans la mesure où celui-ci, pour exister, s'affranchissait de la tutelle de celui-là, y compris (comme l'exposait un ouvrage de l'un des contributeurs en 1998) en Iran, pourtant « République islamique ». *« Le retour en force de la foi sur la scène politique ne remet pas en cause cette évolution... Simplement, les deux ordres du politique et du religieux s'entremêlent sans se fondre l'un dans l'autre... ».* Et, *de facto*, s'hybrident. *« ...il n'y a pas de foi sans raison, ni de raison sans croyance ».* Il n'existe pas de séparation simpliste entre deux sphères mais, chacune conservant sa spécificité et son langage, elles se compénètrent et s'influencent en permanence. C'est ainsi qu'il est profondément et scientifiquement inexact de prétendre que *« l'islam serait interdit de démocratie, de République et de laïcité faute de savoir distinguer entre la religion et l'État... ».*

L'auteur rappelle également ce que nous avons déjà vu en introduction : les monarchies ou les républiques de la plupart de nos voisins européens sont confessionnelles, *« pour sécularisées qu'elles soient ».*

Après avoir appelé à la rescousse Tocqueville et Weber et les « fondamentaux de la sociologie religieuse », notamment le second lorsqu'il réfléchissait aux « relations génétiques concrètes qui revêtent inévitablement un caractère individuel propre », le « postfacier » s'en prend à l'anachronisme. Lequel est non seulement un *« mauvais conseiller, pis, un péché contre l'intelligence ».* Mauvais conseiller qui conduit à oublier que « la christianisme était la religion la plus éloignée qu'il fût d'une distinction entre Dieu et César... » quand le paganisme *« était une religion assez légère pour être une sorte de laïcité avant la lettre »* (citation empruntée par l'auteur à un texte de Paul Veyne).

La postface est parsemée de titres intercalaires qui « interpellent » : *« Les religions n'existent pas »*, *« La matrice religieuse de l'État-nation »*, *« Les rituels de la mobilisation civique »*...

On l'aura compris, J.-F. Bayart poursuit, sans toujours l'explicitier, une démarche intellectuelle et scientifique entamée de longue date, puisque le terme de « cité culturelle », titre principal du présent ouvrage, apparaît dans ses écrits dès le début des années 1990. On notera qu'il faut attendre cette postface pour comprendre ce que signifient cette notion et le terme qui la traduit. Ni la préfacière, ni les contributeurs ne s'y réfèrent explicitement.

En simplifiant, sans doute abusivement, quelle que soit la sphère, notamment la sphère politique et la sphère religieuse, il n'y a pas de cité sans une construction à la fois rituelle et « culturelle ». Le corps social obéit à des rites de nature profondément semblable, il utilise un langage universel sinon identique, du moins similaire dans les deux sphères. *« Le fait religieux est constitutif de la cité, y compris dans les situations démocratiques libérales ».*



## Académie des sciences d'outre-mer

Et la globalisation ? Ce mot est moins bien explicité. On devine, plus qu'on ne lit, qu'il signifie une profonde continuité de l'hybridation des sphères, accentuée par l'élargissement du monde. Les « hybridations » seraient accentuées à des horizons plus vastes et plus diversifiés.

L'auteur conclut sa postface, « *en guise de conclusion* », par une référence, transparente et humoristique, à l'œuf et à la poule : « *La religion n'est pas antérieure à l'État... elle se trouve elle-même façonnée par la formation de celui-ci.* ».

Le mot de la fin : « *De même, les travaux de Farida Abdelkhah, Kathy Rousselet et Mohammed Tozy, dans ces pages et ailleurs, ont établi que l'islam en Iran, en Afghanistan et au Maroc, ou l'orthodoxie en Russie, ont été modelés par l'État. On en dira bien sûr autant des religions présentes en France, dont l'organisation et l'orientation sont tributaires de la Séparation – preuve ultime et ironique, s'il en est, que Dieu et César sont décidément des larrons inséparables, même quand ils se chamaillent* ».

Il n'appartient pas au recenseur de donner bons ou mauvais points dans une matière aussi complexe que celle traitée dans cet ouvrage. Le « fil directeur » suivi est très provocateur mais fort utile, au moins dans les débats d'actualité. En France ces débats, sur la place publique et médiatique pèchent souvent par des simplifications inévitablement abusives, voire intellectuellement peu acceptables. Ou, s'ils sont le fait d'« honnêtes gens », raisonnablement informés et formés, ils reflètent souvent plus des opinions, aussi solidement établies soient-elles, que des vérités ...d'Évangile. De ce point de vue, un débat récent publié par Le Monde entre Jacques Julliard et Patrick Weil est éclairant.

Provocateur, en fait il ne provoquera que le lecteur ancré dans ses positions ou sa compréhension. Le lecteur plus « honnête homme », même s'il n'est que partiellement convaincu, trouvera là riche matière à nourrir sa réflexion. De cet angle de vue, on ne saurait trop l'encourager à s'emparer, à sa façon, de cette « Cité cultuelle ».

Quelques notations qui ne devraient pas décourager cet honnête et prochain lecteur. Comme tout ouvrage collectif, celui-ci suit plusieurs partitions. D'autre part, s'il n'est pas familier du principal des co-directeurs, de ses travaux et de son tempérament critique des idées reçues ou momentanément dominantes, ce lecteur aura parfois quelques difficultés à suivre. Et il comprendra mal des points restés dans l'ombre, par exemple dans bien des sociétés dites contemporaines et éclairées, l'affranchissement par de nombreux citoyens des pré-supposés politiques et religieux. Quid de ceux de ces membres d'un corps social qui ne se sentent plus concernés par les croyances enchevêtrées de la sphère publique ou politique et de la sphère religieuse.

Une proposition, peut-être hors propos : suggérons au lecteur qui aura lu « La cité cultuelle » de se plonger ensuite dans un ouvrage naguère primé par l'ASOM (prix Marin, 2012), au début des « printemps arabes », celui de Ali MEZGHANI, intitulé « L'État inachevé – La question du droit dans les pays arabes » : est-il possible, en pays musulman, de résoudre le conflit permanent entre, d'une part ce qui relève de la Révélation de la parole de Dieu, source suprême et indiscutable de toute norme, sociale, juridique, philosophique, d'autre part de ce qui, dans d'autres cultures, ne se réfère pas ou plus à une telle révélation ? Certes, la réponse de cet auteur est nuancée, elle marque cependant bien que dans certaines sociétés la question des enchevêtrements reste concrètement posée. D'une certaine façon,



## *Académie des sciences d'outre-mer*

l'auteur de la postface de « La cité culturelle » y répond. Mais selon une logique et un corpus de pensée tout autre.

**Jean Nemo**